Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Loi-energie-climat-le-Reseau-Sortir-du-nucleaire

13 juin 2019

Loi énergie climat : le Réseau "Sortir du nucléaire" appelle les parlementaires à la responsabilité

Alors que les discussions sur la « loi énergie climat » commencent mardi en Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale, le Réseau "Sortir du nucléaire" interpelle les députés dans un courrier pour les avertir des risques qu'entraînerait le vote de ce texte en l'état.

L'article 1 de cette loi propose en effet, pour régulariser une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie actuellement illégale, de repousser à 2035 - au lieu de 2025 - l'échéance prévue pour atteindre la réduction à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité. Seuls 14 réacteurs seraient arrêtés d'ici 2035, la plupart étant censés fonctionner jusqu'à leur 5ème visite décennale (soit 50 ans de fonctionnement... ou plus). Quant aux autres, ils seraient maintenus en fonctionnement au-delà de 50, voire 60 ans.

Cette extension du fonctionnement des réacteurs irait évidemment de pair avec la poursuite des rejets habituels d'effluents radioactifs et l'accumulation de déchets radioactifs ingérables.

Contrairement aux idées reçues, cette situation n'est justifiée ni par la sécurité d'approvisionnement, ni par la lutte contre le changement climatique. Les scénarios sur lesquels se base le gouvernement tablent sur des objectifs démesurés d'exportation d'électricité. En y renonçant et en mettant l'accent sur les économies d'énergie, il serait possible de commencer à fermer dès maintenant un grand nombre de réacteurs tout en respectant nos objectifs climatiques.

Revenir sur l'objectif figurant dans la loi - déjà insuffisant au regard de l'état du parc - , sans même chercher à l'atteindre, ne constitue en aucun cas une attitude pragmatique. Au contraire, ce procédé revient à valider l'inaction. Surtout, la trajectoire qui se dessine fait fi des risques pour la sûreté.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" rappelle que certains équipements cruciaux, qui ne sont ni remplaçables ni réparables, ont été conçus pour 40 ans d'utilisation. Les pousser au-delà revient à rogner les marges de sûreté. En outre, les risques existants sont accrus par la présence de

nombreux défauts sur des pièces métalliques, certains connus dès l'origine et d'autres découverts récemment. Pas moins de 2982 anomalies ont ainsi été recensées sur des pièces produites à l'usine Creusot Forges équipant le parc nucléaire français. **Ignorer délibérément ces faits, c'est accepter de faire passer les profits à court terme d'EDF SA avant la protection des citoyens.**

Ce courrier est également destiné à attirer l'attention des parlementaires sur le contexte global dans lequel vont se dérouler les quatrièmes visites décennales des réacteurs. L'ASN elle-même doute de la capacité d'EDF à mener de gros travaux et de nombreux travailleurs du nucléaire s'alarment déjà des conditions dans lesquelles ceux-ci pourraient se dérouler. En outre, le calendrier prévu pour ces « réexamens de sûreté » dessine d'ores et déjà une prolongation de fait des réacteurs bien au-delà de leurs 40 ans effectifs [1]. Enfin, comme le montrent des exemples récents [2] , **le risque est grand de voir EDF SA pratiquer le fait accompli et obtenir la poursuite du fonctionnement de ses réacteurs en échange de la promesse de travaux qui seraient ensuite sans cesse ajournés.**

Le Réseau "Sortir du nucléaire", qui a déjà interpellé le gouvernement par une pétition signée par plus de 26 000 personnes, appelle donc les parlementaires à la responsabilité. Plutôt que de voter cette prolongation du risque nucléaire, ils doivent au contraire faire leur possible pour inscrire dans la loi des mesures permettant de protéger les populations. La meilleure des protections reste une sortie en urgence du nucléaire !

Télécharger le courrier adressé aux parlementaires :

Notes

[1] Comme le montre un document publié par la CRIIRAD, les réacteurs aborderont cette échéance alors qu'ils auront déjà dépassé 42 ans en moyenne et seront autorisés à continuer à fonctionner tant que l'ASN n'aura pas publié ses préconisations (ils auront alors 44 ans en moyenne). Enfin, EDF SA ayant obtenu la fragmentation des travaux en deux lots, le deuxième commencera alors que les réacteurs totaliseront déjà 47 ans en moyenne, et jusqu'à 50 ans pour certains !

[2] L'exploitant a ainsi tardé à effectuer certains travaux importants de mise aux normes post-Fukushima. Sommée en 2012 d'installer des diesels d'ultime secours sur tous ses sites d'ici au 31 décembre 2018, EDF SA n'a informé l'ASN que mi-2017 qu'elle ne tiendrait pas son engagement dans les temps et a demandé à ce que Fessenheim puisse en être dispensée. Par ailleurs, elle a mis des années à effectuer les travaux demandés pour s'assurer de latenue au séisme de la digue du Tricastin.